

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA
20 novembre 2003
Montréal, Canada

La réunion est ouverte à 9h00.

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous à cette dernière réunion du Comité exécutif de l'année 2003 qui sera suivie le lendemain de la réunion du Conseil de fondation. Il s'agit des dernières réunions de l'AMA avant la mise en vigueur du Code mondial antidopage le 1er janvier 2004. Certains éléments nécessiteront donc d'être discutés à ce sujet. L'essentiel de la réunion comprendra des comptes rendus sur les activités s'étant déroulées depuis la précédente réunion.

Il demande aux membres et aux observateurs de signer la liste de présence.

2. Procès-verbal

2.1 Atelier de planification stratégique du 22 septembre 2003

LE PRÉSIDENT signale que la seule question que les membres pourraient souhaiter aborder est celle de savoir si le procès-verbal de l'atelier de planification stratégique sera librement disponible sur le site web. Il ne tient certes pas à se prononcer pour ou contre sur ce point, néanmoins, il est bien possible que les membres puissent préférer conserver certains éléments de la discussion en interne.

LE DIRECTEUR GENERAL déclare que l'atelier a donné lieu à des débats francs et ouverts. Le Comité exécutif doit décider soit de formaliser cette réunion ou de conserver son procès-verbal comme une partie des notes du Groupe de planification stratégique.

LE PRÉSIDENT rappelle aux membres que, jusqu'à présent, la tendance a été favorable à la publication complète et la transparence intégrale. Si les membres doivent décider, il estime qu'ils devraient se prononcer en faveur de la transparence.

DECISION

Le procès-verbal de l'atelier de planification stratégique du 22 septembre 2003 est approuvé et dûment signé. Ce procès-verbal sera diffusé sur le site web de l'AMA.

2.2 Réunion du Comité exécutif du 23 septembre 2003

LE PRÉSIDENT annonce qu'à moins d'un avis contraire avant midi le jour même, il considérera comme approuvé le procès-verbal tel qu'il a été distribué.

DECISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 23 septembre 2003 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GENERAL informe les membres des questions auxquelles la direction s'est consacrée depuis septembre dernier.

L'AMA a pris part à diverses réunions comme celle du Conseil de l'Europe, au cours de laquelle il a personnellement fait une présentation. L'AMA est intervenue à de nombreuses reprises auprès des Fédérations internationales et s'est beaucoup entretenue avec les ONAD. Le Président et lui-même ont tenu une réunion spéciale avec les dirigeants de l'UCI. Pour sa part, il a rencontré la FIFA et l'AMA a organisé un symposium à Colorado Springs. L'AMA a profité de sa présence pour insister tout particulièrement sur son souhait d'être considérée comme partenaire pour toutes les parties qui la constituent. Il s'agit bien d'une collaboration entre partenaires et de faire profiter au maximum de ses ressources tout en tirant partie au mieux de celles des partenaires, pour faire progresser le mouvement antidopage. Le symposium qui s'est déroulé à Colorado Springs et que l'AMA a tenu en coopération avec l'USADA est l'exemple même qui vient soutenir ce point de vue. Des experts ont été invités à participer à un symposium sur les programmes de contrôles antidopage en et hors compétition. L'IAAF et la FINA ont transmis à l'AMA leurs propres modèles qui sont déjà en place. Ce symposium a été organisé conjointement avec l'USADA et l'USOC a accordé un soutien financier en paiement de certaines dettes en compte à l'AMA. L'AMA s'efforcera de réitérer de telles actions à l'avenir.

L'analyse des structures hiérarchiques du personnel a été effectuée et les directeurs des bureaux régionaux de Tokyo et du Cap, MM. Hayashi et Swigelaar ont été nommés. L'équipe Standards et Harmonisation a été légèrement restructurée et M. Koehler est désormais directeur adjoint chargé de la politique et du développement du contrôle de dopage. A ce titre, il prendra en charge l'aide aux ONAD et aux FI concernant la mise en oeuvre des programmes de contrôles hors compétition et des programmes antidopage en général. Par ailleurs, deux autres directeurs ont été recrutés pour le département Science.

Concernant la THG, il a invité M. Terry Madden à venir s'exprimer sur la question. Il tient à complimenter publiquement l'USADA et le laboratoire de l'UCLA pour la tâche qu'ils ont effectuée jusqu'à présent dans ce domaine très important et très intéressant. L'AMA surveille le processus avec beaucoup d'attention. L'AMA a publié deux documents importants : l'un est la recommandation que l'AMA a adressée aux FI et aux ONAD pour que les échantillons actuellement de côté soient contrôlés pour la THG. L'AMA se félicite de la réponse positive qu'elle a obtenue à la suite de cette recommandation. L'AMA en coopération avec le CIO a également publié un avis pour s'assurer que chacun était informé que la TGH figure sur la liste 2003 et sur celle de 2004. Il ne souhaite pas davantage de débat sur la TGH, il s'agit d'un processus qui s'organise de manière satisfaisante au sein de l'USADA et des tribunaux du monde entier. Il ne veut pas non plus poser d'obstacles au processus suivi actuellement par l'USADA, l'IAAF, la FINA et d'autres. Et il est, par ailleurs, convaincu que leurs poursuites judiciaires seront engagées à bon escient

Au sujet d'Athènes, l'AMA est sur le point d'arrêter ses équipes d'observateurs indépendants aussi bien pour les Jeux Olympiques que pour les Jeux Paralympiques. Elle a réduit au minimum le nombre de personnes qu'elle y enverra. Il n'y aura pas de réunion formelle du Conseil de fondation à Athènes, les installations proposées ne sont pas compatibles, et le CIO n'est pas favorable à des réunions supplémentaires durant les Jeux Olympiques. L'AMA se propose, néanmoins, de tenir une réunion informelle.

L'AMA a considérablement développé ses relations de travail avec la FIFA et elle enverra une équipe d'observateurs indépendants, à l'invitation de la FIFA, à la Coupe du monde des Jeunes qui aura lieu à Dubaï. L'équipe sera conduite par M. Walker, membre très expérimenté du Conseil de fondation qui sera accompagné des Drs Garnier et Huguet. Il collaboré encore plus avec la FIFA et a donné une conférence en Australie sur

les sanctions et ce document est à la disposition de toutes les personnes intéressées. L'AMA envisagera la publication sur son site web le moment voulu.

Une équipe d'observateurs indépendants sera envoyée à la finale de la Coupe Davis à l'invitation de la Fédération Internationale de Tennis.

En ce qui concerne le cas Jerome Young, toujours en cours, l'AMA et le CIO ont composé une commission conjointe qui étudie ce qu'il y a lieu de faire. L'AMA attend toujours certaines réponses de l'USATF, et il sera possible de rendre compte en détail de la question le lendemain.

L'enquête auprès de l'ATP est toujours dans l'attente d'informations supplémentaires de sa part et l'AMA a bon espoir de les recevoir avant la fin de la semaine.

Le travail effectué par l'UNESCO constitue une avancée importante en terme de ce que l'AMA a entrepris. Cela fera l'objet de comptes rendus par d'autres, durant la présente réunion.

Beaucoup a été entrepris depuis septembre pour suivre les stratégies fixées par le Comité exécutif et il espère que les membres constateront que la direction a adhéré à ces stratégies.

Il a commencé à redécorer la salle de réunion du Comité exécutif et deux photos mal adaptées ont été remplacées. Il souhaite faire de cette pièce le lieu de l'AMA. C'est pourquoi il demande aux membres d'avoir l'amabilité d'envisager des dons de quelques souvenirs sportifs. Il a déjà reçu des réponses positives de nombreux représentants (le Japon offre une tenue de judoka et le Canada a déjà proposé des maillots de la coupe du monde hockey). Ainsi, il espère que, la prochaine fois, les membres se réuniront dans une atmosphère plus cordiale, dénotant un plus grand sens d'appartenance.

LE PRESIDENT estime que la directeur général a décrit une appréciable série d'activités.

M. MIKKELSEN note que la THG et sa capacité d'amélioration des performances a provoqué quelques débats dans le milieu scientifique de son pays et au sein des ONAD danois. Il est, bien entendu, très heureux que la question soit abordée et se félicite des réactions rapides illustrées par les questions et réponses figurant sur le site web de l'AMA. Au Danemark, le problème c'est que l'ONAD doute de la base scientifique concernant l'effet d'amélioration de la performance de la THG. La presse danoise et certains médias d'Europe du nord remettent en question l'appareil scientifique. L'AMA va-t-elle procéder à une enquête scientifique de la THG et quelle voie empruntera-t-elle ? Qui effectuera l'enquête ?

LE DIRECTEUR GENERAL précise que ce sujet sera étudié de manière approfondie et avec attention lors des audiences de justice. Il se dit, par ailleurs, tout à fait convaincu que les preuves scientifiques apportées par le Pr Catlin seront suffisantes. Il estime que l'intervention de l'AMA serait malvenue en de telles circonstances. En revanche, il lui semble que M. Madden devrait être en mesure d'apporter des informations supplémentaires en complément de sa propre réponse.

M. MADDEN déclare qu'il ne fait aucun doute pour l'USADA que la THG est une drogue qui améliore la performance. Ceci fera l'objet d'une démonstration lors des audiences d'arbitrage du TAS dans son propre pays. Il est absolument convaincu que cette substance a un effet bénéfique sur la performance. Ceci sera établi lors des audiences du TAS et il est parfaitement persuadé de sa position.

LE DIRECTEUR GENERAL informe les membres qu'il a invité M. Madden car il pensait personnellement que la THG pourrait donner lieu à des questions. Il remercie M. Madden de s'être déplacé.

M. MADDEN remercie les personnes concernées de leur soutien dans l'organisation du symposium organisé à Colorado Springs. L'USADA y a attaché beaucoup d'importance. Il

tient également à féliciter M. Koehler de sa contribution. Par ailleurs, la participation financière de l'USOC a été très appréciée.

Du fait des enquêtes en cours aux Etats-Unis, il ne pourra répondre à un grand nombre de questions des membres. L'IAAF et l'USOC doivent être félicités pour avoir étendu les contrôles au monde entier ou presque. Ceci a impliqué de respecter la plus grande confidentialité, ce qui explique que peu de personnes aient été mises au courant de ce qui se passait. Néanmoins, le mouvement a pris une tournure internationale. A diverses étapes, des étudiants en doctorat de Minneapolis ont vérifié le travail effectué, un groupe de recherche a administré la substance à des babouins à San Antonio, Texas, et un laboratoire en Australie a également largement pris part à l'enquête. L'action a donc été concertée dans le monde entier tout en restant absolument confidentielle. C'est pourquoi, il tient à féliciter l'IAAF et l'USOC et à remercier l'AMA des mesures entreprises. Il est prêt à répondre aux questions, même si toutes ne pourront recevoir les réponses détaillées souhaitées, du fait des procès en cours aux USA, lesquels dans certains cas ne font que commencer.

LE DR SCHAMASCH tient également à transmettre ses félicitations pour l'action entreprise par l'IAAF et l'USADA. Avec la THG, il est clairement démontré, pour la première fois, que des organisations criminelles cherchent à créer des substances dopantes. L'AMA devrait peut-être reprendre contact avec des organisations comme Interpol qui pourraient collaborer avec elle en vue de déjouer ces organisations criminelles.

LE PRESIDENT se dit favorable à l'idée mais il aimerait que les membres se souviennent que le procès-verbal sera rendu public. L'AMA voudrait en savoir le plus possible, sans pour autant réaliser, déclarer ou publier quoi que ce soit qui puisse avoir un effet négatif sur les enquêtes en cours et les procédures d'appel internes.

M. MIKKELSEN voudrait savoir si M. Madden pourrait se prononcer au sujet des délais. Quand lui sera-t-il possible de savoir quoi transmettre aux ONAD avec certitude ?

M. MADDEN prévoit que les audiences du TAS portant sur les contrôles positifs aux USA se tiendront au début de l'an prochain. Pour les contrôles positifs des athlètes britanniques, il laisse la réponse à quelqu'un d'autre. L'USADA a offert son aide à ce sujet à UK Athletics et est en pourparlers avec cette organisation.

M. KASPER se réfère à un article paru dans un important journal suisse sur la réunion tenue avec Team Sports à Bâle, quelques semaines auparavant. L'article, qui a été confirmé par la Fédération internationale de Hockey sur glace, indique qu'outre le compromis auquel sont parvenues la FIFA et l'UCI, l'IIHF a désormais tous les droits de décider de ses propres sanctions. Apparemment, l'IIHF a obtenu cela par écrit. Elle n'a pas à respecter le Code tel qu'il se présente et ne punira que les tricheurs notoires (il ignore ce que *notoire* signifie dans ce cas précis). Le plus surprenant demeure que c'est relativement officiel, le titre de l'article étant : « Maintenant, l'AMA assouplit ses sanctions ». Reste à savoir ce qu'il y a de vrai dans tout ça.

LE DIRECTEUR GENERAL fait savoir qu'il n'était pas à Bâle. En revanche, le Dr Rabin assistait à cette réunion qui était celle de la commission médicale de Team Sports. Il peut néanmoins remettre aux membres l'intervention sur les sanctions qu'il a donnée à la conférence de droit en Australie, celle-ci indique comment les sanctions peuvent être mises en œuvre conformément au Code. Il a joint à ce document les parties du Code portant sur les sanctions et les infractions, ainsi que quelques tableaux expliquant comment les sanctions peuvent être appliquées en vertu du Code. Le Code n'a pas subi de modification et aucune entente n'est intervenue avec Team Sports. La conférence, a été diffusée sous forme abrégée lors de cette réunion précisément. Il peut réaliser des copies papier pour les membres qui le souhaitent où leur en faire parvenir une version électronique.

LE PRESIDENT répète qu'il n'y a eu aucune entente particulière et que l'AMA n'a pas modifié le Code. Chaque FI est responsable d'appliquer le Code. En tout état de cause, si

une sanction s'avère incorrecte, l'AMA a le droit d'interjeter appel auprès du TAS ou de réduire la sanction.

M. REEDIE demande si le Dr Rabin pourrait tenter d'expliquer pourquoi l'impression inverse a prévalu dans un journal suisse.

LE DIRECTEUR GENERAL indique que le président de la commission antidopage de la FIFA s'est félicité en lisant l'article. Il a certes fait savoir qu'il lui semblait qu'un changement était intervenu, néanmoins il reste possible que le président de la commission antidopage de la FIFA n'a pas lu intégralement le Code ou absolument compris les implications de celui-ci. Lorsque le document a été diffusé, ce président a semblé percevoir un changement d'attitude de la part de l'AMA. Or, ce n'est pas le cas et il mettra volontiers ce document à la disposition des personnes présentes.

DECISION

Le rapport du directeur général est approuvé.

4. Administration

4.1 Appartenance au Conseil de fondation

LE DIRECTEUR GENERAL se réfère aux documents portant sur le Conseil de fondation dans le dossier des membres qui explique la procédure de rotation et la durée du mandat des membres du Conseil de fondation. Deux membres doivent encore faire savoir à l'AMA la période de rotation de leur région, il y a donc encore deux lacunes. L'objet du document est simplement de s'assurer que les membres disposent bien des informations nécessaires.

DECISION

L'information sur l'appartenance au Conseil de fondation est approuvée

4.2 Comité exécutif 2004

LE DIRECTEUR GENERAL annonce que la seule région, du point de vue des gouvernements, devant encore vérifier son appartenance au Comité exécutif est l'Asie. Celle-ci se réunira le lendemain et la décision sera connue le surlendemain. Il a obtenu confirmation de chacune des autres régions ainsi que du Mouvement olympique que les personnes siégeant actuellement au Comité exécutif seront renouvelées l'an prochain. Par ailleurs, il a eu l'occasion de s'entretenir avec le président du CIO au sujet de la fonction du Président. Le président du CIO soutient volontiers la réélection du Président de l'AMA jusqu'aux Jeux Olympiques de 2006 à Turin. Dans la mesure où cela garantira une continuité à l'AMA. Quant aux entretiens qu'il a eus avec les représentants des gouvernements membres du Comité exécutif, il indique que personne ne se présente à la présidence. Ceci permet aux gouvernements d'envisager des successeurs éventuels tout en laissant l'AMA aller de l'avant. Il n'a certes pas connaissance d'opposition à ce sujet néanmoins, il est possible que l'un des présents se prononce différemment. Il aimerait être sûr que les membres du Comité exécutif sont conscients des possibilités, laissant une voie positive pour l'avenir. Aucune opposition n'est exprimée.

DECISION

L'information sur la composition du Comité exécutif est approuvée.

4.3 Comités de travail

LE DIRECTEUR GENERAL rappelle que la composition des comités de travail a été confirmée, et l'information du Conseil de fondation comprend la durée du mandat des

personnes nommées. Sous réserve d'une modification de la constitution devant intervenir le lendemain, la direction indiquera la période de rotation pour chacun des comités.

LE DR SCHAMASCH aimerait savoir si, concernant la nomination dans les comités de travail et autres groupes, l'AMA a pris une décision au sujet de la participation des pays non-payeurs.

M. NIGGLI répond que ceci est couvert par l'amendement des statuts.

DECISION

L'information portant sur les comités de travail est approuvée.

4.4 Bureaux régionaux

LE DIRECTEUR GENERAL fait savoir que les bureaux du Cap et de Tokyo ont commencé à fonctionner. M. Hayashi est resté en contact fréquent avec le siège de l'AMA pour vérifier la rectitude du processus au Japon. La mise en place de ces deux bureaux est donc en cours et ils mettront un peu de temps à trouver leur vitesse de croisière. Aucune inauguration officielle n'est envisagée avant l'an prochain et l'AMA a prévu celle du bureau de Tokyo à la fin mars 2004. Il en va de même pour le Cap.

DECISION

Le compte rendu sur la création des bureaux régionaux est approuvé.

4.5 Athènes 2004

LE DIRECTEUR GENERAL précise que cette question a déjà été couverte dans son rapport. L'AMA a réduit le nombre des personnes qui se rendront à Athènes. Par ailleurs, elle arrêtera prochainement et définitivement les équipes d'observateurs indépendants et du programme de sensibilisation. L'AMA est restée en contact régulier avec le CIO pour s'assurer que toutes ses conditions et accréditations avaient été prises en compte. Elle se félicite de la coopération du CIO à ce sujet.

DECISION

Le compte rendu de la situation concernant Athènes 2004 est approuvé.

5. ADAMS – Système de gestion et d'administration antidopage

5.1 Information et compte rendu d'activité

LE PRESIDENT annonce qu'un débat plus substantiel est proposé sous ce point au sujet du Système de gestion et d'administration antidopage, connu également sous le nom de ADAMS.

M. HOISTAD rend compte de ce qui a été entrepris à la suite des décisions prises à la précédente réunion du Comité exécutif. Il décrit la tâche à laquelle s'est attelée l'équipe de travail. Il demande aux membres de se reporter aux informations correspondantes figurant dans leur dossier et dont l'approbation est nécessaire, pour que la direction de l'AMA puisse lancer la phase 1 du projet ADAMS (janvier –décembre 2004), dans le cadre du budget alloué, et selon les objectifs d'action et les facteurs décisifs de succès joints au dossier.

5.2 Plan d'action

M. HOISTAD demande aux membres de se reporter aux pièces jointes au document dans leur dossier : objectifs d'action du système ADAMS, évaluation des facteurs décisifs de succès de ce projet et présentation du système ADAMS au Comité exécutif.

LE DR SCHAMASCH remercie M. Hoistad de son exposé. La version anglaise précise que l'AMA recevra et gèrera les données des contrôles hors et en compétition. Il ne lui semble pas que *gérer* soit le terme adéquat et il souhaiterait éviter tout malentendu de la part des FI. Le plus important est que l'AMA serve de centre d'information. Elle ne gèrera pas.

En ce qui concerne les Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), quel document le centre d'information utilisera-t-il ? Le dossier médical complet ou la seule approbation d'AUT ? Le Dr Rabin était présent à la réunion de Bâle au cours de laquelle la question a été débattue. La question de savoir si l'AMA devait demander aux ONAD de transmettre l'intégralité des dossiers médicaux a été discutée. Peut-être, serait-il préférable, avant tout, que le centre d'information dispose de toutes les AUT disponibles et qu'ensuite l'AMA puisse, le cas échéant, demander des informations supplémentaires.

MME BASSER félicite M. Hoistad et l'équipe de projet de son travail. Elle suggère que le Comité exécutif prenne le temps de revoir le plan d'action en détail avant de revenir plus tard avec une décision.

M. REEDIE en revient aux échéances. Combien de temps cela prendra-t-il avant que le formulaire soit réalisé ? Il faudra qu'il comprenne toutes les précisions en terme de coûts de mise en place pour 2004.

Il est tout de même inquiet qu'on ne puisse pas encore se faire une idée plus précise des coûts de TI nécessaires à la gestion ADAMS dans les quatre prochaines années. Elles ont été évaluées à au moins USD 2 millions par an. Il souhaiterait savoir exactement pourquoi l'AMA a affecté ce budget reconductible de USD 2 millions par an pour le fonctionnement de ce programme.

Enfin, il estime qu'il est suffisamment important que l'ensemble final soit présenté devant le Comité exécutif pour déclarer que tout est prêt et indiquer si l'AMA va donner suite à ce projet ou non.

LE DIRECTEUR GENERAL reconnaît avec le Dr Schamasch que gérer devrait être remplacé par surveiller et la correction sera effectuée. En ce qui concerne les AUT, la question a été abordée et il espère que toutes les AUT accordées seront transmises au centre d'information afin qu'en cas de révision, si le réexamen implique des informations supplémentaires, l'AMA puisse en faire la demande, avec bon espoir de les recevoir pour pouvoir procéder à ce réexamen. Le Dr Garnier, élaborera une procédure à cette fin.

En ce qui concerne la question posée par Mme Basser, l'équipe de projet n'a pas encore définitivement arrêté le plan d'action. Il tient néanmoins à féliciter cette équipe de son énergie et de son ardeur à la tâche. Il doute que quiconque ici présent puisse se figurer exactement le nombre d'heures de travail que M. Hoistad et son équipe ont consacrées. Poursuivant, il précise que l'AMA n'a pas l'intention de se passer des services de CGI. Une fois que l'équipe de projet aura achevé le plan d'action, c'est-à-dire dans les prochaines semaines, comme on peut l'espérer, l'AMA à l'intention de continuer à demander à CGI des avis et conseils indépendants sur la façon de procéder, au fur et à mesure du développement du projet.

En réponse à la question de M. Reddie, il ne s'agit pas tant d'une question d'échéance que d'un problème de ressources. Il est encore impossible de répondre à la question du financement que l'AMA affectera à cette tâche. On ne peut y répondre car l'AMA doit encore soumettre et négocier le plan d'action à ceux qui fourniront le service. Ce que le rapport de l'équipe de projet tente de faire comprendre c'est que cela devrait se situer en dessous de USD 2 millions par an durant les quatre prochaines années. Ce n'est peut-être pas aussi sûr que M. Reddie le souhaiterait mais le Comité exécutif aura l'occasion d'obtenir des comptes rendus de la part de l'équipe au cours des mois à venir.

Il aimerait avoir le pouvoir de lancer les négociations. Tant que celles-ci n'auront pas été entamées, il sera impossible de soumettre des chiffres définitifs. L'AMA ne passera pas de contrat sans en avoir reçu l'autorisation.

M. REEDIE admet qu'il accordera volontiers cette autorisation, mais ensuite combien de temps les négociations prendront-elles avant que l'ensemble de la proposition soit soumis aux membres ?

LE DIRECTEUR GENERAL répond que les membres disposeront de l'ensemble de la proposition avant la fin du mois de janvier 2004.

LE PRESIDENT confirme qu'il s'agit bien pour le Comité exécutif de décider de confier à la direction l'autorité de négocier avant que celle-ci ne revienne devant lui pour une approbation définitive, que ce soit en séance ou en dehors, avant de prendre un engagement irrévocable.

DECISION

La proposition d'autoriser la direction de l'AMA à lancer la phase 1 du projet ADAMS (de janvier à décembre 2004), dans le cadre du budget alloué, des objectifs d'action et des facteurs décisifs de succès, est approuvée.

6. Finances

6.1 Compte rendu des finances

M. NIGGLI se réfère aux questions détaillées dans le rapport figurant dans le dossier des membres et qui sera soumis le lendemain au Conseil de fondation.

DECISION

Le compte rendu des finances est approuvé.

6.2 2002 Comptes vérifiés

M. NIGGLI signale que le point sera abordé le lendemain.

6.3 Comptes trimestriels / Situation de la trésorerie

M. REEDIE fait remarquer qu'il y a relativement peu à dire sur ce point. La première pièce jointe fait état des factures et dépenses du troisième trimestre 2003, ainsi que des chiffres d'il y a un an, ce qui permettra de se rendre compte des échéances des paiements. On note une rentrée extraordinaire de USD 138 460 provenant de la chaîne norvégienne TV2, conséquence d'une décision de justice dont l'AMA a bénéficié. Si les membres se rendent à la page 9, ils constateront que les frais de transports aériens et d'hébergement ont considérablement diminué. Concernant les coûts liés aux Standards et à l'Harmonisation et à l'analyse des échantillons, il est plus difficile de prévoir le moment où ces coûts seront dus. Le Comité des Finances a transféré les bourses de recherche dans les états financiers puisqu'il s'agit d'engagements que l'AMA a pris et qu'il n'y a donc pas lieu de les conserver dans la rubrique profits et pertes. Les dépenses de fonctionnement sont en diminution principalement parce qu'on a averti que l'AMA devait respecter certaines limites dans ses dépenses. Hormis cela, il n'a rien de majeur à rendre compte à propos des profits et pertes, sauf qu'à force de bonne gestion on obtient un petit surplus.

On peut constater à la lecture des états financiers que l'AMA présente suffisamment de fonds pour faire fonctionner l'organisation correctement, certes la réduction de l'activité est évidente même si elle demeure marginale dans le secteur de la recherche et de l'éducation. Dans la colonne sommes à encaisser des états financiers, on peut constater un poste assez substantiel concernant des impôts. Il estime que la plus grande partie de cette somme est récupérable.

La troisième pièce jointe passe en revue la situation actuelle par comparaison avec les recettes et dépenses budgétées. M. REEDIE reconnaît que dans la colonne coûts Santé,

Médical et Recherche, l'AMA dépasse un peu son budget de réunion. Ceci s'explique par la somme de travail nécessaire à l'approbation définitive de la Liste et à sa publication, afin que le Comité exécutif puisse s'en servir pour la question des accréditations de laboratoires. L'assurance responsabilité, qui revient extrêmement cher et qui figure à 33%, n'est qu'une distorsion entre la date de comptabilisation et la prise en compte fiscale. Etant donné que cela a été payé au dernier trimestre, cela s'effacera de soi-même. Certes, les coûts des télécommunications devraient certainement être surveillés plus étroitement mais il admet la logique selon laquelle ces derniers réduisent le budget des déplacements.

La tâche entreprise par M. Belton et son équipe des finances est à son avis extrêmement utile car elle permet de suivre les dépenses par comparaison avec ce que l'AMA avait prévu de dépenser.

DECISION

Les comptes trimestriels et la situation de la trésorerie sont approuvés.

6.4 Mise à jour sur les contributions gouvernementales

6.4.1 Comité des gouvernements (Réorganisation du système de paiement)

M. DEVILLERS rappelle que le Comité exécutif de l'AMA du 7 juin 2003 a soutenu sa proposition d'envisager la possible réorganisation du système de paiement à l'AMA et un sous-comité composé des représentants des gouvernements a été chargé d'étudier la question et de rendre un rapport au Comité exécutif avec ses recommandations. Des attributions ont été définies et un plan de travail a été élaboré pour donner un cadre au comité. Une stratégie en deux phases a été mise au point comprenant une discussion initiale à la réunion du Comité exécutif de l'AMA en septembre 2003. Cette première phase *de mise à plat des questions* a été menée principalement par correspondance et s'est achevée à l'occasion de la réunion du Comité exécutif du 22 septembre 2003, en prélude à la séance plénière du Comité exécutif. La deuxième phase devait permettre la mise au point des recommandations lors des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de novembre 2003. Une deuxième réunion des gouvernements du Comité exécutif a donc eu lieu à Montréal le 19 novembre 2003, sur la réorganisation du système de paiement à l'AMA. Les recommandations suivantes découlent des délibérations des représentants des gouvernements au Comité exécutif sur la réorganisation du système de paiement de l'AMA :

- 1) *Les statuts de l'AMA devront être modifiés pour tenir compte des deux points suivants :*
 - i. *disposition d'un programme de paiement souple pour le versement des contributions afin de faciliter la situation aux divers trésors publics et satisfaire les exigences de trésorerie de l'AMA.*
 - ii. *étudier des sanctions précises en cas de non-paiement des contributions à l'AMA.*
- 2) *Chacune des cinq régions des gouvernements fournira le détail de son système de paiement et partagera ces informations avec les autres régions pour information.*
- 3) *L'AMA rédigera un texte précisant le rôle des bureaux régionaux dans les domaines de l'éducation antidopage, des contrôles et des paiements régionaux.*
- 4) *Les gouvernements et l'AMA négocieront avec le CIO un engagement inconditionnel de ce dernier au versement intégral de sa propre contribution, nonobstant les versements effectués par les autorités publiques.*

- 5) *L'AMA et les gouvernements continueront de promouvoir et de soutenir la convention de l'UNESCO pour, entre autres, l'adoption du Code mondial antidopage par les autorités publiques et comme instrument juridique pour les paiements de celles-ci à l'AMA.*
- 6) *L'AMA révisera son statut légal de fondation privée de droit suisse et étudiera l'éventualité et les avantages que représenterait l'obtention d'un statut d'organisation publique internationale et/ou d'organisation sans but lucratif. Cette étude comprendra les répercussions sur le plan des impôts et des taux de change.*
- 7) *L'AMA et les gouvernements calculeront et prendront en compte les contributions financières des autorités publiques du monde entier dans le financement des programmes antidopage, les agences nationales antidopage et les laboratoires antidopage accrédités.*
- 8) *Le comité ad hoc sur la réorganisation du système de paiement de l'AMA poursuivra sa tâche pour préparer des propositions plus détaillées sur les recommandations qui auront été approuvées.*

LE PRESIDENT aimerait connaître les attentes de M. DeVillers.

M. DEVILLERS répond qu'à son avis, il revient à la réunion du lendemain de traiter des recommandations. Pour celles qui seront acceptées, il souhaiterait poursuivre le travail commencé afin de les porter à terme. Il estime que le Comité exécutif devrait soumettre les recommandations au Conseil de fondation le lendemain.

LE DR SCHAMASCH voudrait savoir si l'objectif des recommandations est qu'elles soient soumises au Conseil de fondation pour approbation.

M. DEVILLERS dit qu'il s'agit d'envisager lesquelles de ces recommandations peuvent être adoptées en principe, afin de pouvoir continuer à œuvrer sur celles qui le seront.

LE PRESIDENT demande s'il y a des commentaires concernant la première recommandation.

LE DIRECTEUR GENERAL note que l'AMA a déjà, pour le lendemain, une recommandation concernant la modification des statuts qui porte sur précisément sur ces questions. La recommandation est donc essentiellement couverte par celle qu'il est déjà prévu de présenter au Conseil de fondation.

M. DEVILLERS indique que cette recommandation est plus générale et il lui semble que cela devrait être traité au cours des discussions du lendemain.

LE DIRECTEUR GENERAL suggère que toutes les recommandations soient discutées par le Comité exécutif avant d'être soumise au Conseil de fondation.

M. DEVILLERS précise qu'il n'est pas sans savoir que la recommandation du lendemain demande que le paiement du 31 décembre de l'année précédente soit reporté au 31 juin de l'année suivante. Au cours de ses délibérations la veille, le comité a décidé que cela ne serait pas suffisant. Les avis du comité étaient partagés quant à savoir si c'était bien la meilleure façon de procéder, il s'agit donc simplement d'une recommandation générale pour que la question soit étudiée dans son ensemble le lendemain.

LE PRESIDENT considère que le Comité exécutif n'a pas besoin de faire des recommandations d'une façon ou d'une autre. Quelqu'un a-t-il des commentaires à faire concernant la deuxième recommandation ?

M. DEVILLERS reconnaît qu'il s'agit d'une recommandation n'appelant pas d'action de la part du Comité exécutif. Il s'agit juste de partager l'information avec les gouvernements.

LE PRESIDENT demande s'il y a des commentaires concernant la troisième recommandation.

LE DIRECTEUR GENERAL signale que cela a déjà été traité. Cela fait partie de la description des tâches des bureaux régionaux.

M. DEVILLERS précise que la recommandation est motivée par le fait que certains pays membres n'en savent pas assez sur le fonctionnement de l'AMA.

LE PRESIDENT répond qu'il n'y a rien de lieu de faire ici car la question est déjà traitée par ailleurs.

Quelqu'un a-t-il des commentaires concernant la quatrième recommandation ?

M. DEVILLERS fait observer que les statuts actuels, sous réserve des discussions du lendemain, exigent que chacun effectue ses paiements à une date précise. Par ailleurs, le CIO a décidé que ses versements seraient équivalents à ceux effectivement versés par les gouvernements. Il ne croit pas que l'AMA devrait accepter, que l'un de ses partenaires ne paie pas ce qu'il doit au prétexte que l'autre partenaire n'a pas fait ses versements.

LE PRESIDENT rappelle que devant un tribunal d'équité celui qui invoque l'équité doit être sans reproche.

M. DEVILLERS souligne qu'il ne s'agit pas de tribunaux mais de statuts.

LE PRESIDENT fait savoir qu'il a précisément soulevé ce point au cours de la dernière session du CIO sans résultat. Les membres comprendront la réticence du CIO dans ce domaine. Il ne croit pas que les gouvernements obtiendront l'approbation du Comité exécutif alors que 50% du Comité exécutif est précisément composé de représentants du Mouvement olympique.

M. DEVILLERS estime qu'il serait possible d'obtenir l'approbation de la recommandation, mais il n'est pas certain que cela aura l'effet escompté.

LE PRESIDENT déclare qu'il transmettra volontiers le point de vue des gouvernements au CIO et il rendra compte de sa réponse.

LE DR SCHAMASCH indique que c'est l'AMA et non les gouvernements qui devraient négocier avec le CIO si des négociations doivent avoir lieu. Il ne voit pas comment la recommandation 4 pourrait être acceptée, telle qu'elle est rédigée.

LE PRESIDENT indique que l'AMA pourrait suggérer que cela soit inscrit à l'ordre du jour de la Session du CIO. Les gouvernements pourraient s'y rendre et faire valoir leur point de vue. La position qu'il a soutenue au nom de l'AMA est que le CIO est également en faute, mais il a remporté le même succès avec le CIO qu'avec les gouvernements.

En ce qui concerne la cinquième recommandation, concernant la convention de l'UNESCO, il a entendu dire que cela pourrait provoquer des difficultés aux gouvernements.

M. DEVILLERS répond que, bien au contraire, il lui semble que la convention de l'UNESCO facilitera l'exécution des paiements. Un tel instrument international aidera un certain nombre de gouvernements à acquitter leurs contributions. M. Blais abordera la question le lendemain. Il a fait partie du comité chargé de la rédaction du projet et, à ce titre, dispose de plus d'informations.

M. MIKKELSEN rappelle que selon les pays européens, il sera beaucoup plus facile de payer grâce à la convention de l'UNESCO, plutôt que de faire des versements à une fondation privée.

LE PRESIDENT répond qu'il s'en félicite. Il lui semblait avoir entendu dire le contraire.

LE DIRECTEUR GENERAL signale qu'un rapport sur l'action de l'UNESCO est prévu à l'ordre du jour.

LE PRESIDENT se réfère à la recommandation 6. Il lui semble que l'AMA est constamment en train de réétudier ses statuts juridiques, or on sait depuis l'origine que les gouvernements préféreraient une organisation intergouvernementale, laquelle serait

un organisme public. Malheureusement, un tel organisme aurait pour effet d'exclure complètement le mouvement sportif. C'est pourquoi l'AMA est depuis l'origine et demeure une organisation hybride boiteuse, même si elle n'est certainement pas à but lucratif, et qu'elle remplit donc ces critères précisément.

M. DEVILLERS rappelle que l'intention était de réétudier la question pour créer un système plus fonctionnel que celui en place. Il espère que la convention de l'UNESCO règlera la question du défaut de paiement des gouvernements.

LE PRESIDENT estime que M. DeVillers, avec son groupe, pourrait peut-être suggérer une solution qui permettrait à l'AMA de continuer d'agir comme elle le fait, tout en comprenant la participation intégrale du mouvement sportif.

En ce qui concerne la recommandation 7, il devine qu'elle ne posera aucune difficulté, pour autant que cela n'ait pas d'effet sur les contributions à l'AMA.

LE DR SCHAMASCH craint que s'agissant de la recommandation 7, l'AMA n'ouvre la boîte de Pandore. Les autorités publiques participent largement aux activités antidopage et les FI ont elles-mêmes investi USD 10 millions, donc si la recommandation 7 était approuvée, la participation du Mouvement olympique devrait être également reconnue.

LE PRESIDENT suggère de s'assurer que les statistiques comprennent également les contributions du Mouvement olympique et des FI.

M. LARFAOUI précise que, outre les USD 10 millions par an en contrôles antidopage, on doit également compter dans l'argent dépensé par les FI ce qui leur est déduit avant paiement par le CIO.

M. DEVILLERS estime qu'il est très important que toutes les actions contre le dopage soient reconnues.

LE PRESIDENT déclare que ceci peut être transmis au directeur de la Communication.

LE DIRECTEUR GENERAL fait savoir que cela ne posera pas de problèmes, pour autant que l'AMA continue d'être perçue comme le destinataire de l'information et non celle qui va à la pêche aux informations. Le président du CIO lui a déjà demandé de réunir les statistiques portant sur le nombre de contrôles effectués. C'est une tâche que l'AMA peut réaliser mais elle a besoin que ses partenaires principaux lui fournissent l'information.

M. DEVILLERS indique qu'en terme de communication ce sont des éléments intéressants à diffuser.

M. REEDIE pensait que le document avait été conçu pour parler de la manière dont les contributions des gouvernements sont versées à l'AMA et non sur les autres fonds dépensés par les gouvernements. Les deux fonctions devraient continuer d'être séparées.

En ce qui concerne la recommandation 6, il est probablement utile de noter que le choix d'une fondation suisse a permis au Mouvement olympique de financer l'AMA durant deux ans avant que les gouvernements ne le rejoignent. Il devine qu'il sera beaucoup plus facile au Mouvement olympique de s'ajuster à un nouveau système de paiement satisfaisant les gouvernements que le contraire.

LE PRESIDENT rappelle qu'à l'époque, ce compromis avait été accepté par les gouvernements, lesquels ont en effet bien voulu entrer dans la ronde en sachant parfaitement qu'il s'agissait d'une fondation suisse.

Il demande s'il y a des commentaires concernant la recommandation 8, sur laquelle insistent M. DeVillers et son comité ? L'idée est excellente.

En résumé, il n'y a pas de position sur la recommandation 1 telle qu'elle sera traitée. La recommandation 2 n'appelle pas de décision du Comité exécutif. La 3 n'est pas nécessaire car la question a déjà été traitée. La quatrième n'est pas réellement une recommandation du Comité exécutif : cinq membres sont en faveur et cinq sont contre, et il est opposé à la motion, ce qui porte à six le nombre total des personnes qui sont contre. Tout le monde est favorable à la recommandation 5 (l'important sera de

maintenir la pression pour que cela soit réalisé à temps pour 2006). La recommandation 6 peut être prise comme une question pendante, mais le comité exécutif demandera aux gouvernements de suggérer une alternative plus facile pour eux. La recommandation 7 sera soutenue, pour autant que cela puisse être étendu à tous les partenaires et sous réserve que cela n'entraîne pas un surcroît de travail pour le personnel de l'AMA et la recommandation 8 n'a pas besoin de l'approbation du Comité exécutif.

L'objectif avoué de ce travail était de trouver une manière de permettre aux gouvernements de procéder à leurs paiements régulièrement, tout en respectant un échéancier quelque peu différent.

DECISIONS

1. Recommandation 1 : déjà traité par l'AMA.
2. Recommandation 2 : aucune décision n'est demandée au Comité exécutif.
3. Recommandation 3: n'est pas nécessaire dans la mesure où cela a déjà été traité.
4. Recommandation 4 : rejetée par le Comité exécutif.
5. Recommandation 5 : approuvée.
6. Recommandation 6 : approuvée comme une question pendante. Les gouvernements suggéreront une alternative plus simple pour eux.
7. Recommandation 7 : approuvé sous réserve que cela soit étendu à tous les partenaires, pour autant que cela n'entraîne pas un surcroît de travail pour le personnel de l'AMA.
8. Recommandation 8 : l'approbation du Comité exécutif n'est pas nécessaire.

6.5 Mesures applicables aux contributions impayées par les gouvernements

M. NIGGLI précise que ce point est probablement couvert par les recommandations des gouvernements et demande aux membres de se reporter aux documents figurant dans leur dossier. Il s'agit de proposer au Conseil de fondation de l'AMA de décider l'inclusion d'un nouveau paragraphe à l'article 6.6 des statuts de l'AMA.

M. MIKKELSEN soutient sans réserve ce nouveau paragraphe qui exclut du Comité exécutif et du Conseil de fondation les gouvernements non-payeurs. Il espère également que le CIO pourra appliquer les sanctions proposées aux gouvernements qui ne paient pas. La force de ce message n'aura pas de conséquence dommageable sur les athlètes, mais portera un coup à l'estime nationale.

MR LARFAOUI considère que les membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation ne représentent pas leur pays mais leur région. L'AMA ne devrait donc pas interdire à un membre de siéger au Comité exécutif ou au Conseil de fondation du fait des actions de son propre pays.

LE PRESIDENT note qu'il s'agit précisément de faire pression pour qu'un pays qui ne paie pas ne puisse pas siéger au Comité exécutif ou au Conseil de fondation et qu'en revanche un pays de la même région mais ayant payé puisse peut-être le remplacer.

M. LARFAOUI estime que c'est le continent qui devrait prendre une telle décision et non l'AMA.

M. DEVILLERS défend l'amendement par principe. Un pays qui n'a pas payé ne devrait pas avoir le droit de siéger au Comité exécutif. Ce qui est difficile à déterminer dans le

système, c'est le non-paiement. Qui fera partie de la « cour d'appel » pour décider qui a payé ? Même s'il défend le principe, il voit difficilement comment il s'appliquera.

LE PRESIDENT déclare que cela pourrait être résolu si l'AMA arrêta une date comme le 30 juin ou une autre date à préconiser, à la suite de quoi, si au jour dit certains pays n'ont pas payé, ils se trouveront formellement en faute. Il est important de disposer d'une règle afin d'éviter que ces questions soient soulevées à tout moment. Le Conseil de fondation pourrait déclarer qu'il décidera qui est autorisé à se maintenir et, si un pays n'a pas payé alors il ne pourra plus siéger. Ce serait une décision positive.

LE DR SCHAMASCH estime que M. Larfaoui a soulevé la bonne question. Chaque partenaire devrait s'assurer que la personne nommée ne représente pas le pays ou l'organisme qui n'a pas payé.

LE PRESIDENT est d'accord, sous réserve que c'est l'AMA qui décidera quels partenaires prendront cette décision.

M. NIGGLI souhaiterait savoir si le Comité exécutif ne pourrait pas faire une recommandation formelle au Conseil de fondation du lendemain.

LE PRESIDENT demande si les membres du Comité exécutif sont prêts à soumettre une recommandation au Conseil de fondation.

DECISION

Le Comité exécutif de l'AMA recommandera au Conseil de fondation d'accepter l'inclusion du nouveau paragraphe à l'article 6.6 des statuts de l'AMA.

6.6 Budget 2004

M. REEDIE rappelle aux membres du Comité exécutif qu'il a été demandé au Comité Finances et Administration, à l'issue de la précédente réunion de faire quelques petites modifications au budget. Celles-ci ont dans l'ensemble été effectuées. Les chiffres du budget ont été ramenés à des niveaux objectivement plus acceptables pour les représentants du Mouvement olympique et, à son avis, également satisfaisants pour les autorités publiques. Si les revenus provenant des autorités publiques sont versés, entraînant un versement équivalent de la part du CIO, l'AMA pourra vouloir augmenter ses allocations aux projets de recherche, à l'éducation et aux contrôles hors compétition. Si ces contributions ne sont pas versées, l'effet domino sur ces trois importants secteurs de fonctionnement de l'AMA sera inévitable.

A la page 3 du résumé du projet de budget figurant dans le dossier des membres, le comité conserve environ USD 85 000 sous la rubrique *Observance du Code par les gouvernements*, bien que le comité ne sache pas encore comment les affecter.

En ce qui concerne les chiffres du projet ADAMS en page 4, il serait très intéressé par toute économie que l'AMA pourrait faire dans les coûts de lancement. Il est satisfait d'entendre que M. Hoistad viendra justifier pourquoi cela coûtera USD 2 millions par an reconductibles.

En ce qui concerne les coûts de fonctionnement, les symposiums initiaux et le partenariat du Conseil de l'Europe ont été regroupés sous la rubrique *Education et Planification* et il attend de voir la mise en place de ces programmes.

Sous la rubrique *Santé, Médical et Recherche*, les chiffres correspondent à deux nouveaux employés, l'un d'entre eux a déjà été recruté, l'autre le sera prochainement. Il lui semble donc que ces chiffres sont plutôt précis.

Un budget de USD 2,7 millions a été affecté à la recherche. Le Comité exécutif doit bien se rendre compte que cela ne fait qu'effleurer la somme de travail à accomplir. A son avis, l'AMA devrait affecter environ USD 5 à 6 millions par an à la recherche. Le

Comité Finances et Administration considère que l'AMA pourra acquitter tous les paiements engagés pour les projets de recherche déjà approuvés.

En ce qui concerne les coûts de vérification, l'AMA a négocié une réduction substantielle, mais les coûts de vérification ne resteront pas sans changement du fait des bureaux régionaux à Tokyo et au Cap.

A propos de l'assurance responsabilité de USD 186 000, le marché pour ce type de risque particulier est particulièrement étroit et il lui semble que M. Niggli a effectué un excellent travail en décrochant un contrat en augmentation de moins de 15%.

Les membres doivent également noter le gros morceau des coûts de TI qui s'élèvent à USD 1 million, compte non tenu du projet ADAMS. Ceci signifie que le directeur général et le personnel doivent être tout particulièrement conscients du lien entre dépenses en technologie de l'information et efficacité de l'organisation.

A propos du bureau régional de l'AMA à Lausanne, le Comité espère que les coûts à long terme diminueront lorsqu'il emménagera dans la Maison des sports dont le projet est en cours à Lausanne. En quittant ses bureaux actuels, il fera des économies.

Les recettes du budget ont été réduites, à la demande notamment des représentants du Mouvement olympique. Un certain nombre de postes de dépenses ont diminué pour être sûr que l'AMA dispose des fonds nécessaires, en cas de paiement correct et dans les délais, pour gérer ses opérations l'an prochain.

Si les membres sont satisfaits de ce résumé du projet de budget pour 2004, il reste à être formellement soumis à l'approbation du Conseil de fondation, puisque conformément aux statuts, le Conseil de fondation doit approuver le budget de l'AMA de 2004 à la fin novembre 2003.

LE PRESIDENT estime que le Comité exécutif doit être convaincu que le budget révisé reflète l'orientation stratégique approuvée à la réunion.

LE DR SCHAMASCH félicite M. Reddie et le Comité Finances et Administration. L'AMA est-elle dans la norme ou en position normale pour ce qui est des coûts de fonctionnement ?

LE DIRECTEUR GENERAL considère que l'AMA est proche de l'acceptable. L'AMA a inclus le fonctionnement des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation dans les coûts de gestion. On pourrait procéder différemment si le Comité exécutif le souhaite, mais il lui semble que la direction s'efforce de parvenir à un niveau acceptable.

LE PRESIDENT estime que les chiffres ne devraient pas être tordus simplement pour respecter certains éléments de référence. Il est préférable que les membres sachent comment l'argent est dépensé et en soient satisfaits.

LE PROFESSOR HENDRICKS fait observer que certaines dispositions ont été prises pour le bureau régional du Cap, mais rien n'a été prévu pour les salaires, charges et avantages sociaux. Même si l'Afrique du Sud prend en charge le budget durant douze mois, il lui semble que pour l'année suivante, l'AMA devrait s'organiser pour la prise en charge des coûts. Il ne veut que soulever la question.

LE PRESIDENT répond qu'il n'est pas sans être au courant de la question. Le bureau régional du Cap est un grand point d'interrogation.

M. REEDIE assure le Dr Schamasch qu'en terme de dépenses, il s'est sérieusement attaché à réduire les coûts partout où c'était possible en faveur du financement des projets. C'est une philosophie qui à son avis se tient et est parfaitement comprise par la direction.

M. MIKKELSEN déclare qu'à la réunion du Forum de la coordination européenne concernant le budget, les membres en Europe se sont déclarés satisfaits. Il serait extrêmement utile de pouvoir disposer d'un budget plus détaillé pour 2005 avec les activités décrites par objectif et reliées aux priorités stratégiques de l'AMA. C'est

nécessaire en Europe, car le budget doit être présenté selon deux catégories : l'une avec les coûts de fonctionnement et l'autre avec les frais de premier établissement. La possibilité de présenter des informations disponibles avec les principaux chiffres devrait être explorée dès que possible, quant au contrôle de risque concernant certains coûts de budget, il devrait être clairement précisé. A cette fin, les gouvernements d'Europe proposent volontiers leur expérience en finances publiques nationales pour aider l'AMA à préparer le budget 2005.

LE PRESIDENT remercie M. Mikkelsen de son aide très utile et demande si les membres sont prêts à recommander le budget au Conseil de fondation le lendemain ?

DECISION

Le résumé du projet de budget 2004 est approuvé en vue de sa recommandation au Conseil de fondation le 21 novembre 2003.

7. Juridique

7.1 Modifications des statuts de l'AMA

M. NIGGLI se réfère aux documents qui figurent dans le dossier des membres. Il s'agit de recommandations portant sur des modifications aux statuts de l'AMA et au Registre suisse du commerce. Ces recommandations doivent être soumises à l'approbation du Conseil de fondation.

LE DR SCHAMASCH déclare que du point de vue du Mouvement olympique, l'amendement à l'article 11 posera un certain nombre de problèmes et il ne lui semble pas qu'il doive être modifié.

M. NIGGLI note que la question a été éclaircie avec le CIO.

LE PRESIDENT demande si les membres du Comité exécutif approuvent les recommandations qui seront soumises au Conseil de fondation.

DECISIONS

1. Le Comité exécutif recommandera au Conseil de fondation d'accepter les changements proposés aux statuts de l'AMA.
2. Le Comité exécutif recommandera que le Conseil de fondation accepte les changements proposés au Registre suisse du commerce.

7.2 Tribunal arbitral du sport

M. NIGGLI rappelle que le TAS se compose de deux chambres. L'une d'entre elles est ordinaire et résout les litiges commerciaux tandis que l'autre entend les appels. La mise en oeuvre du Code va accroître le rôle du TAS. En tant qu'instance d'appel, le TAS entendra également les appels interjetés par les FI et l'AMA contre les décisions prises par des tribunaux nationaux indépendants. Ces changements entraîneront des modifications des règles du TAS.

Par ailleurs, en ce qui concerne les AUT, le TAS sera l'organe chargé d'autoriser ces exemptions. Le règlement du TAS nécessite d'être simplifié pour lui permettre d'intervenir rapidement.

Le TAS aura un rôle à l'avenir en ce qui concerne la non-observance du Code.

Des discussions ont également cours à propos de la décentralisation du TAS, pour en faciliter l'accès aux athlètes concernant les arbitres.

Il a rencontré une délégation du TAS en septembre à Montréal et à Lausanne en octobre 2003. L'AMA a envoyé ses suggestions pour les modifications des règles du TAS lequel l'a informée qu'un comité chargé du projet de modification des règles venait d'être créé. Il espère que ces règles seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2004, date d'entrée en vigueur de la nouvelle Liste.

LE PRESIDENT indique qu'il s'agit là d'une importante étape pour l'AMA, puisqu'on peut dire qu'à Copenhague elle a accompli près de trois miracle en même temps : le premier a été d'obtenir que tous les présents acceptent un Code et une Liste uniques, mais, plus important encore, est l'accord sur le mécanisme de résolution des conflits. Tous les cas seront directement adressés au TAS, c'est pourquoi il est très important que celui-ci soit prêt à les traiter. L'AMA a insisté, autant que faire se peut, auprès du TAS sur la nécessité de disposer d'une procédure suffisamment expéditive et d'arbitres spécialistes du domaine du dopage.

Il précise qu'avec le directeur général il tente d'obtenir de certains des cabinets juridiques locaux, notamment ceux qui disposent d'une section spécialisée en résolution de litiges, de leur signaler les jeunes juristes éventuellement disposés à faire l'apprentissage de l'arbitrage et tout ce qui a trait à cet intéressant domaine. L'AMA est prête à offrir un stage non payé de trois à six mois et pourrait recruter une personne à mi-temps ou à temps complet durant cette période. Ce stagiaire pourrait ainsi acquérir la pratique des procédures et des plaidoiries qui seront celles de l'AMA, dans l'éventualité où celle-ci serait appelée en tant que partie à un arbitrage, ou si elle décidait elle-même d'interjeter appel d'une décision qu'elle jugerait trop lourde ou trop légère, en vertu du Code mondial antidopage. L'AMA fera savoir si des personnes se sont montrées intéressées par cette proposition. La participation de cabinets locaux serait évidemment la plus sensée, puisque cela éviterait les frais d'hébergement et qu'il en existe d'excellents à Montréal.

En résumé, le TAS devra être prêt le 1^{er} janvier 2004, puisque des plaintes sont susceptibles d'être déposées dès le début de 2004 et également dans la période précédant les Jeux Olympiques à Athènes.

DECISION

Le rapport sur le TAS est approuvé.

8. Plan stratégique

8.1 Plan stratégique révisé

M. WADE se réfère au document figurant dans le dossier des membres appelant le Conseil de fondation de l'AMA à soutenir le Plan stratégique révisé. Ce Plan révisé figure également dans les dossiers, avec les informations qui seront soumises aux membres du Conseil de fondation le lendemain.

Il a proposé aux membres du Comité exécutif une vue d'ensemble de l'atelier de planification stratégique qui a eu lieu le 22 septembre 2003 et des principales conclusions qui ont été tirées. Il est important que les membres réagissent par rapport à cette présentation. Toutes les propositions seront soumises au Conseil de fondation le lendemain. L'objet du SPEG a été de revoir la mission, le rôle et la raison d'être de l'AMA. Avec la modification du cadre d'évolution, il ne fait aucun doute que de nouvelles responsabilités sont attribuées à l'AMA et celles-ci sont reprises dans le Plan stratégique révisé. Le groupe a procédé à une vue d'ensemble du programme mondial antidopage et du Code, en envisageant les responsabilités émanant du Code et incombant à l'AMA.

Un accord général est intervenu sur la vision, la mission et les principaux objectifs et activités de l'AMA. Les principales activités comprennent la mise en oeuvre du Code, l'éducation, l'augmentation des capacités de lutte contre le dopage dans le monde entier et la viabilité financière. Le Plan stratégique est d'un abord plus simple et le SPEG y a contribué. On a également décidé d'aller de l'avant avec le plan d'action sur cinq ans. La

structure comprend un avant-propos, la vision, la mission, les valeurs essentielles et les cinq objectifs principaux en relation avec les activités qu'il vient juste de mentionner. La vision est la même que celle sur laquelle on s'était entendu : *un monde qui favorise un sport exempt de dopage*. La mission est quelque peu différente : *promouvoir, coordonner et surveiller au plan international la lutte contre le dopage sous toutes ses formes*. Les principales valeurs que l'on a étudiées sont celles d'indépendance, l'approche éthique, la responsabilité, le professionnalisme, les meilleures pratiques et l'innovation. Ce sont là des éléments importants pour l'AMA en tant qu'organisation.

La structure des objectifs comprend une déclaration des objectifs, suivie d'un résultat, puis les stratégies et les indicateurs de performance (tous définis). Le premier objectif est de vérifier, soutenir et appliquer, ainsi que surveiller l'observance du Code mondial antidopage. Le second objectif est d'éduquer et d'informer les signataires du Code des dangers et des conséquences du dopage. Le troisième objectif est de conduire, de coordonner, et de rendre effectif le soutien aux projets de recherche contre le dopage à l'échelle mondiale. C'est l'une des principales priorités de l'AMA. La recherche menée sur la THG est un exemple classique du partage de l'information pour que chacun puisse en bénéficier afin de créer des moyens de dissuasion efficaces dans le monde entier.

Le quatrième objectif est d'augmenter la capacité des organismes antidopage, de mettre en œuvre des règles et des programmes antidopage pour assurer le respect du Code. Le cinquième objectif est de parvenir à une viabilité financière et de disposer de ressources permettant à l'AMA de mettre en œuvre ce Plan stratégique. Il est essentiel de s'assurer que l'AMA agit intelligemment avec ses partenaires pour obtenir les financements qui lui sont nécessaires et également de s'assurer que les ressources sont combinées de telle sorte que l'AMA puisse en faire le meilleur usage dans le monde entier.

Le Plan stratégique est un document plus simple et qui se lit un peu plus aisément. L'application du plan d'action sur cinq ans et des plans annuels de fonctionnement se poursuivra dès qu'un accord aura été obtenu sur le présent document soumis aux membres.

LE DR SCHAMASCH note que la dernière page du document tel que présenté est un diagramme qui établit le rôle de l'AMA. Il lui semble que ce rôle devrait être *d'arrêter et d'approuver les meilleures pratiques de politiques et programmes antidopage*.

LE PRESIDENT demande si les membres sont satisfaits de la proposition.

DECISION

La proposition de soumettre le Plan stratégique révisé à l'approbation du Conseil de fondation est approuvée.

9. Code mondial antidopage

9.1 Compte rendu d'activité

M. ANDERSEN informe les membres que le directeur général a constitué une équipe interne chargée de veiller à la mise en œuvre du Code et aux responsabilités de l'AMA à ce sujet. Par ailleurs, cette équipe devra créer des plans subsidiaires dans le cadre du plan général et devra s'assurer que celui-ci est correctement suivi.

DECISION

Le compte rendu d'activité est approuvé.

9.2 Plan de mise en œuvre du Code et équipe de projet

M. ANDERSEN fait savoir qu'on peut prendre connaissance de l'échéancier des principales actions dans le projet du plan d'application et d'observance du Code. Le

modèle de niveau 3 des Règles et Directives est toujours en cours d'élaboration. Comme M Niggli l'a mentionné, on travaille sur les appels et une procédure doit être créée pour les appels relatifs aux sanctions ainsi que pour les AUT. Une fois le Code signé et mis en oeuvre par les signataires, l'AMA sera obligé de procéder à un examen de l'observance du Code tous les deux ans. Il y a également les stratégies d'aide pour les organismes antidopage qui sont des éléments importants. L'AMA planche quotidiennement sur ce thème avec la contribution des organismes antidopage du monde entier. L'équipe envisagera également des symposiums dans le monde entier et dont il y déjà été question au cours de la réunion. Mais ceci ne représente qu'une brève vue d'ensemble du Code.

DECISION

Le plan de mise en oeuvre et l'équipe de projet
sont approuvés

10. Compte rendu d'activité des départements/secteurs de travail

10.1 Communication

MME KHADEM déclare que le département a entrepris de revoir et de mettre à jour tous les contenus du site web de l'AMA. Les consultations du site web ont augmenté et le département continuera à faire de son mieux pour le rendre aussi facile d'accès que possible, car il devient l'un des principaux vecteurs de communication de l'AMA.

Pour ce qui est du programme de sensibilisation de l'AMA, les Jeux All Africa ont été très réussis. C'est la première compétition à laquelle était présente le bureau de l'AMA du Cap. M. Swigelaar a recruté une excellente équipe originaire du continent africain et, selon ce qu'elle a pu constater, cela a remporté un grand succès. Un article sur cette manifestation est prévu dans la prochaine livraison de *Franc-Jeu Magazine*. L'AMA a déjà réfléchi aux manifestations de sensibilisation de l'an prochain et est en train de mettre sur pied une équipe en vue des Jeux Olympiques d'Athènes. Avec Mme Spletzer, elle demandera probablement aux membres qu'ils veuillent bien leur indiquer les personnes adéquates pour faire partie de cette équipe.

Concernant les publications, une nouvelle parution de *Franc-Jeu Magazine* est prévue en 2003 ainsi que de *Passeport de l'Athlète*. *Franc-Jeu Magazine* insistera tout particulièrement sur la Liste et les AUT.

Mme KHADEM et M. Donzé, directeur chargé des médias, ont entrepris de rendre visite à un certain nombre de FI en Europe au cours du présent mois. Celles-ci ont remporté énormément de succès. Les FI ont avancé de bonnes suggestions pour une meilleure communication de l'AMA avec elles. Celle-ci s'efforcera d'en faire plus pour mettre en valeur la tâche effectuée par les FI dans la lutte contre le dopage.

L'AMA prévoit un séminaire à l'intention des journalistes le 29 janvier au Musée olympique. Les invitations sont sur le point d'être envoyées aux journalistes ainsi qu'aux FI. Ce séminaire portera sur tous les domaines traités par l'AMA et offrira aux journalistes une bonne occasion d'en apprendre davantage sur l'AMA.

LE PRESIDENT précise qu'il fait circuler deux copies d'archives du Code mondial antidopage signées par les personnes présentes lorsque le Code a été adopté à Copenhague. Ces deux copies seront conservées à Montréal et une troisième sera transmise au Musée olympique et au Centre d'étude pour leurs propres archives.

M. DEVILLERS suggère qu'il pourrait être bienvenu d'inscrire à l'ordre du jour les communiqués de presse publiés à l'issue de chaque réunion. Ainsi, les membres pourraient-ils prendre connaissance avant publication de ce qui sera diffusé et s'assurer ainsi que chacun se tient sur la même ligne au moment de quitter la réunion.

LE PRESIDENT indique qu'il ne fait absolument aucune objection à cette proposition, même s'il ne souhaite pas que cela tourne au comité de rédaction. Hormis les

inexactitudes ou ce qui pourrait être choquant, les membres ne devraient pas se lancer dans la modification des communiqués à publier.

M. DEVILLERS assure le Président qu'il ne fera aucun changement ni de virgule ni de point virgule.

LE PRESIDENT rappelle que l'AMA tente d'obtenir la présence d'un représentant de chacun des partenaires principaux au cours des conférences de presse qui suivent les réunions de l'AMA, pour répondre aux questions. Et les communiqués ne sont absolument pas secrets.

MME KHADEM explique qu'elle rédige les communiqués au fur et à mesure du déroulement de la réunion et s'efforce de les tenir prêts avant l'issue de la réunion. Si le Comité exécutif le souhaite, cela devra faire l'objet d'un point de l'ordre du jour avant que la séance soit levée.

LE PRESIDENT estime que les membres pourraient essayer, pour voir si cela fonctionne de façon satisfaisante. Mais il ne leur sera pas possible d'entamer la rédaction de ces communiqués.

Tout le monde doit être bien conscient du potentiel que représente la conférence de Lausanne à l'intention des médias en janvier. On peut espérer que les autorités publiques, les FI, les CNO et les ONAD y participeront. Il devrait également être possible de s'arranger pour que le TAS soit prêt à y tenir un certain rôle et notamment qu'il explique ce qu'il s'apprête à faire. Il est, en effet, également très important pour le reste du monde de comprendre ce que représente le TAS et quelle sera sa fonction.

DECISIONS

1. Un nouveau point sera ajouté à l'ordre du jour pour que les membres puissent prendre connaissance du communiqué de presse sur la réunion avant la fin de celle-ci.
2. Le rapport de la communication est approuvé.

10.2 Education

M. WADE se réfère au rapport qui figure dans le dossier des membres et qui sera soumis au Conseil de fondation. Ces informations présentées ici sont familières aux membres, mais il souhaite rendre compte d'un certain nombre d'autres éléments.

La première réunion en personne du nouveau comité a eu lieu et elle s'est déroulée de manière satisfaisante. Elle a souligné la nécessité d'éduquer toutes les personnes concernées par le Code des points du Code que celles-ci doivent appliquer. On s'est mis d'accord sur les mandats révisés et sur une discussion des examens éthiques. Les principaux groupes ciblés ont été arrêtés, ainsi que les principaux sujets à adapter en fonction des groupes ciblés.

Le Comité Ethique et Education a récemment adressé une lettre à tous les partenaires pour leur faire savoir que le programme d'éducation fonctionne et qu'il est de nouveau sur les rails. Par ailleurs, les partenaires ont également reçu un questionnaire dans le but de développer une bibliothèque de ressources pédagogiques à l'AMA. Le Comité a souhaité faire passer la nécessité d'un partenariat. Le comité ne peut tout seul parvenir à éduquer, même s'il est prêt à fournir toutes les orientations et autres conseils nécessaires.

Le Comité Ethique et Education tient à organiser un symposium régional dans les principales régions du monde sur le Code pour le diffuser dans les différents pays, organisations et régions et évaluer leurs capacités à mettre en place un programme ou une approche qui vienne aider le développement de systèmes de soutien à l'observance du Code. Ce type d'approche est satisfaisant, en ce qu'il entraîne l'adhésion des pays

concernés. Cinq symposiums seront menés sur 18 à 24 mois et en fonction des moyens budgétaires disponibles en 2004. L'AMA va lancer un partenariat pour son programme de sensibilisation en direction des athlètes, à l'occasion de manifestations sportives importantes comme Athènes. L'AMA participera également à la sensibilisation des gouvernements là où c'est possible. L'objectif principal des prochains 18-24 mois sera d'éduquer ceux qui sont concernés par le Code.

MME BASSER demande comment M. Wade envisage de mettre en place les équipes des symposiums régionaux et si chaque région en aura une.

M. WADE répond que toutes les régions auront en effet une équipe et toutes les personnes concernées seront bien informées. L'AMA s'efforcera de travailler sur la base d'un partage des coûts. On peut ainsi envisager que les pays accueillent les symposiums et donc que les dépenses engagées par les pays qui assistent à ces symposiums soient à leur charge.

LE PRESIDENT insiste sur la nécessité de se concentrer sur les méthodes de travail du Comité Ethique et Education portant sur le Code. Il souhaite être sûr que la direction de l'AMA a réellement évalué cette interaction. Un autre type d'action de l'AMA est possible pour créer un cadre sportif exempt de dopage. Il s'agit des composantes éducation et éthique, lesquelles ne se résument pas à la simple mise en oeuvre du Code. Il sait qu'il s'agit d'un comité spécialisé ayant du mal à décoller, mais il lui faudra prochainement entrer dans la danse.

M. WADE reconnaît que, cela figure bien évidemment dans les stratégies élaborées. Le Code est une stratégie à court terme, mais l'information générale sur le sport exempt de dopage est essentielle et sera diffusée.

DECISION

Le rapport du Comité Ethique et Education est approuvé.

10.3 Gouvernements

MME JANSEN se réfère au rapport qui figure dans le dossier des membres et qui sera soumis au Conseil de fondation le lendemain. Elle souhaite présenter M. Genniges qui s'adressera aux membres à propos de la convention de l'UNESCO. Il était le rapporteur du groupe d'experts récemment réunis à Paris.

M. GENNIGES explique qu'il représente le groupe d'experts et sa position est indépendante de celle du gouvernement qu'il représente ou de sa nationalité.

Il souligne que pour les pays il y a trois entités juridiques : l'AMA, le Code et les pays participants. La principale question du groupe a été de savoir comment les pays peuvent appliquer le Code. L'objet de la convention est d'insister sur quatre objectifs principaux : l'application du code, la transposition des règles du Code dans les législations nationales, la cohérence des différents systèmes dans les divers pays parties prenantes concernant la lutte contre le dopage, l'organisation de la coopération entre les divers pays et la formalisation de leurs relations dans le cadre de l'UNESCO et le début des relations avec le mouvement sportif, de telle sorte que toutes les parties et principaux partenaires soient compris. Le but étant que tout le monde soit partie prenante.

La troisième réunion des experts est prévue en décembre. Le premier projet de convention sera soumis à la réunion des ministres vers la fin janvier 2004 et il y aura une autre réunion en 2004 à laquelle un nouveau projet sera soumis aux ministres. Les pays se sont engagés à obtenir cette convention en octobre 2005.

En ce qui concerne les recommandations canadiennes, et notamment les recommandations 5 et 6 portant sur le financement de l'AMA, il est nécessaire d'être très précis. La recommandation a-t-elle pour but d'améliorer la méthode de financement ou de forcer les pays à payer ? Le mécanisme du Conseil de l'Europe a été utilisé précisément pour permettre aux pays européens de payer, mais cela n'a rien rendu

d'obligatoire. Les experts considèrent que le financement a lieu selon le principe de la parité. Si la recommandation est de forcer les pays à payer, il faudra alors prévoir une sanction pour les non-payeurs. Les pays sont-ils prêts à accepter des sanctions ? Même si on parvenait à se mettre d'accord sur ce principe, le système de financement de l'AMA devra nécessairement passer par une négociation internationale. Il existe, à l'heure actuelle, un accord tacite entre les pays mais il faudra négocier des principes d'ordre financier. En termes juridiques, l'AMA est une fondation de droit privée, il est donc nécessaire de prendre en compte les principes en fonction desquels l'AMA peut agir.

M. DEVILLERS rappelle que l'objectif de la convention n'est pas d'obliger les pays à payer mais de proposer un nouveau système de paiement. Nombre des régions du monde n'ont pas d'organe du type du Conseil de l'Europe et un système de paiement est indispensable à ces régions.

En ce qui concerne les statuts de l'AMA, il lui semble que le type d'organisation relève des questions internes.

M. LARFAOUI souhaiterait obtenir davantage de détails sur la convention internationale qui sera soumise à ratification en 2005. Quel sera son contenu ?

M. GENNIGES répond que quatre objectifs ont été fixés. Le principal est de permettre aux pays de transposer le Code dans leur législation nationale. Un autre objectif a été de permettre aux pays de coopérer de manière systématique dans la lutte antidopage. Le but est de formaliser un accord entre les gouvernements et les autres partenaires principaux. Le premier projet de convention est en cours d'élaboration.

M. DEVILLERS précise que la convention ne modifiera pas les règles de l'AMA. Elle a pour but de permettre le paiement selon un mécanisme international. La convention ne modifiera pas les relations entre les FI et les gouvernements au sein de l'AMA.

LE PRESIDENT précise que lorsque le directeur général ou lui-même voyagent, ils tiennent toujours, dans la mesure du possible, à rencontrer les officiels des gouvernements. C'est ainsi qu'il a récemment rencontré les ministres des Sports français et britannique et s'entretiendra prochainement avec le ministre des Sports allemand. Le nouveau représentant européen au Conseil de fondation, M. Fetisov est russe. Il est important que l'AMA maintienne le contact avec les gouvernements. Le ministre des Sports britannique va soulever la question à la prochaine réunion des chefs d'Etats et de gouvernements du Commonwealth. L'AMA ne doit pas renoncer à ce que les gouvernements signent la Déclaration de Copenhague simplement parce qu'une convention de l'UNESCO est en cours de rédaction.

DECISION

Le compte rendu d'activité de la Liaison avec les gouvernements et approuvé.

10.4 Liaison avec les Fédérations internationales

M. DIELEN se réfère au rapport figurant dans le dossier des membres qui sera présenté au Conseil de fondation le lendemain. Il est encourageant de constater que 78% des FI reconnues ont à présent accepté le Code.

LE PRESIDENT remercie M. Dielen et l'encourage à maintenir la qualité de son travail.

DECISION

Le compte rendu sur la liaison avec les Fédérations internationales est approuvé.

10.5 Observateurs indépendants

M. WADE se réfère au rapport figurant dans le dossier des membres et qui sera présenté le lendemain au Conseil de fondation. En 2004, l'AMA organisera la réunion des chefs des équipes d'observateurs indépendants dans la troisième semaine de janvier

2004. L'AMA réfléchit à une évolution ou non vers une réunion des chefs d'équipes d'experts, qui servira les buts des observateurs indépendants et les experts que l'AMA formera éventuellement en vue des symposiums régionaux. Hormis cela, il n'a rien à ajouter à ce que le directeur général a mentionné le matin même.

LE PRESIDENT se réfère au rapport des observateurs indépendants sur le Tour de France de cette année. Une accusation a été portée concernant une fuite avant la diffusion du rapport. Mais l'UCI est à présent convaincue que celle-ci n'a pas été le fait de l'AMA. L'UCI a été contrariée par le nombre de déclarations figurant dans le rapport des observateurs indépendants et l'AMA a entrepris de diffuser les commentaires de l'UCI sur son propre site web en preuve de bonne volonté. L'examen de ces commentaires n'a pas conduit l'équipe des observateurs indépendants à modifier son rapport.

DECISION

Le compte rendu d'activité du programme des observateurs indépendants est approuvé.

10.6 Standards et Harmonisation

M. ANDERSEN fait part des progrès concernant la reprise par l'AMA de la gestion des contrôles hors compétition qui sont satisfaisants. La disponibilité des ressources au niveau mondial et la mise à niveau des organismes nationaux de contrôle font l'objet de toutes les attentions. Les tests en prévision des Jeux se présentent bien également et, à ce titre, l'AMA se félicite de sa coopération avec le CIO.

M. LARFAOUI se réfère au nombre des tests effectués (4 634). Serait-il possible d'obtenir les chiffres par sport ? Chaque FI aimerait connaître ce qu'il en est des autres Fédérations.

M. ANDERSEN souligne que cela a été mentionné en septembre. Il va tenter de se procurer ces chiffres.

LE DIRECTEUR GENERAL reconnaît que toutes les informations n'ont pas encore été transmises par les laboratoires. Ces informations sont indispensables à l'élaboration des statistiques que l'AMA aimerait publier. Les informations sur les laboratoires restent actuellement envoyées au CIO et non à l'AMA. A partir de l'an prochain c'est à cette dernière qu'elles seront toutes adressées. Elle pourra donc les publier régulièrement.

MME BASSER demande ce qu'il en est du rapport annuel sur les DFSC, notamment en ce qui concerne le rapport du programme pour 2002.

M. ANDERSEN indique que M. Koehler fournira l'information le lendemain.

LE PRESIDENT souligne la nécessité de gérer la période de relâche entre les contrôles hors compétition avant Athènes et le début du rôle séparé de l'AMA en tant qu'observateur indépendant. Il présume que les protocoles nécessaires sont en cours d'élaboration ou sont prêts.

LE DIRECTEUR GENERAL ne doute pas un instant de la capacité de l'AMA à exécuter cette tâche. Il s'assurera que les protocoles adéquats sont en place.

LE PRESIDENT souligne l'importance de ce point.

DECISION

Le rapport Standards et Harmonisation est approuvé.

10.7 Science

10.7.2 Glucocorticostéroïdes – Substances spécifiées sur la Liste

LE DR RABIN recommande que les glucocorticostéroïdes soient définis comme substances spécifiées dans la Liste 2004 des substances interdites, ceci implique que la

sanction pourra aller du simple avertissement à la suspension de deux ans. Ceci a été débattu au sein du Comité Santé, Médical et Recherche ainsi qu'en interne et approuvé par le président du Comité Santé, Médical et Recherche.

LE PRESIDENT indique qu'il ne s'agit pas d'ajouter une substance à la Liste. C'est sa place dans Liste qui est modifiée. Il demande si les membres sont d'accord avec cette proposition.

DECISION

La proposition de placer les glucocorticostéroïdes sous la rubrique substances spécifiées de la Liste 2004 des substances interdites est approuvée.

10.7.5 Approbation de documents techniques

LE DR RABIN précise que pour permettre davantage de souplesse dans la phase de préparation et éviter tout retard superflu pour la mise en vigueur des documents techniques, il est proposé que la responsabilité d'approuver les documents techniques soit transférée du Comité exécutif de l'AMA au comité ou comités techniques compétents.

LE PRESIDENT déclare que les membres pourraient préférer qu'une approbation soit donnée à une certaine date par un comité technique mais que ceci devra être ratifié par le comité exécutif à sa réunion suivante.

LE DR SCHAMASCH rappelle qu'il y a une décision au sujet des nouvelles méthodes de détection et se réfère à la validité légale des méthodes en question. Lorsqu'un comité technique décide d'une certaine méthode en 2004, cela nécessite-t-il une ratification du Comité exécutif ?

M. MIKKELSEN fait observer qu'il y a là une dimension politique importante. La décision devrait être prise par le Comité exécutif et non par les comités techniques.

LE DIRECTEUR GENERAL précise que ces décisions seront diffusées et qu'un vote sera demandé par retour de fax. Il s'agit seulement d'accélérer le processus plutôt que de le retarder et l'AMA ne tente pas de cacher quoi que ce soit. En ce sens, la proposition du Président serait parfaitement acceptable.

LE PRESIDENT estime qu'en vertu des normes de gouvernance « post-Eron » en vigueur, il ne souhaite pas être responsable de quoi que ce soit qui ne lui a pas été soumis. Dès lors, il lui semble que l'AMA devrait disposer d'un mécanisme de vote par correspondance ou par courriel.

DECISION

L'approbation des documents techniques sera donnée par le comité technique concerné, mais les décisions seront ratifiées par le Comité exécutif par poste ou par courriel.

11. Questions diverses

LE PRESIDENT voudrait savoir s'il y a d'autres points sur lesquels le Comité exécutif devrait discuter.

12. Prochaines réunions

LE DIRECTEUR GENERAL précise que les réunions du Conseil de fondation sont proposées pour juin et novembre 2003. Ces dates doivent encore être confirmées dès que possible afin de pouvoir réserver les salles. Il demande donc confirmation pour les dates proposées. Une réunion du Comité exécutif est prévue en septembre 2004. Elle portera sur la Liste et son approbation pour l'année suivante. Les trois réunions du

Comité exécutif devront avoir lieu autour des périodes proposées bien que les membres, s'ils insistent, peuvent demander une réunion supplémentaire.

DECISION

Les dates de réunion du Comité exécutif et du Conseil de fondation restent à confirmer.

LE PRESIDENT remercie toutes les personnes présentes d'avoir assisté à la présente réunion. Il tient à féliciter l'ensemble du personnel pour la préparation des dossiers.

La séance est levée à 12h30.

POUR APPROBATION

RICHARD W. POUND, QC
PRESIDENT DE L'AMA